



Financé par
l'Union européenne



UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

Université de La Réunion
Service des marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Acquisition d'un système CLUHP couplé à un spectromètre de masse haute résolution (SMHR)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026FSYSTEME47

Date limite de remise des plis

08 / 10 / 2026 à 12 heures (Heure locale)

Procédure de passation

Appel d'offres restreint

(Article R2124-2 2° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université de La Réunion

Service des marchés

Représentant : Pr Jean-François HOARAU Président de l'Université

Adresse : Université de La Réunion

15 Avenue René Cassin

Saint-Denis

97400 CS 92003

Téléphone : 02 62 93 80 80

Courriel : marches@univ-reunion.fr

SIRET : 19974478000016

Site internet : <https://www.univ-reunion.fr/>

La personne en charge du dossier est : Hélori LE GAC Responsable du service des marchés

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Acquisition d'un système CLUHP couplé à un spectromètre de masse haute résolution (SMHR)**

Code CPV	Libellé CPV
38432000-2	Appareils d'analyses

■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition d'un système CLUHP couplé à un spectromètre de masse haute résolution (SMHR)
 Acheteur	Université de La Réunion
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Campus du Moufia, Université de La Réunion
 Durée du marché	6 mois

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique). La procédure est divisée en deux phases :

- La phase candidature
- La phase offre

À l'issu de la phase candidature, conformément aux critères de jugement des candidatures prévus à l'article 4 du présent document, l'acheteur informe les candidats retenus et non retenus dans le respect de la limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre indiquée ci-dessous.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation phase candidature contient les documents suivants :

- Annexe 1
- Cahier des clauses administratives et techniques particulières
- Déclaration des candidats (DC1 et DC2)
- Règlement de la consultation

Le dossier de consultation phase offre contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives et techniques particulières
- Cadre de réponse

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Sans suite :

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

■ Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :

Le nombre de candidats maximum admis à présenter une offre est fixé à 5.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis de la phase candidature :**

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)
Autres documents	Tout document permettant de juger la candidature conformément aux critères de jugement des candidatures indiqués ci-dessous
Délai de réalisation de l'analyse (Annexe 1 à compléter)	Chaque candidat propose un délai pendant lequel il estime pouvoir faire l'analyse de l'échantillon et préparer le rapport de démonstration pour son offre. Il appartient à l'acheteur, en prenant en considération les propositions des candidats retenus pour la phase offre, de fixer le délai. Précision : les échantillons seront uniquement transmis aux candidats admis à présenter une offre.

■ **Contenu des plis de la phase offre (Uniquement pour les candidats admis à présenter une offre) :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	L'acte d'engagement doit être daté et signé
Cadre de réponse	Cadre de réponse méthodologique et / ou technique
Devis détaillé	
Documents complémentaires	Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre
Cahier des clauses particulières	Le CCAP doit être signé sans modification
Livrable	Un rapport de démonstration écrit concernant l'analyse de l'échantillon fourni. Dans le cadre de l'évaluation des offres, les candidat admis à présenter des offres seront invités à analyser des échantillons fournis par le laboratoire ChemBioPro afin de démontrer les capacités analytiques réelles de son système sur des matrices représentatives des travaux de recherche du laboratoire. Nature des échantillons fournis : extraits bruts de plantes (matrices complexes), représentatifs des analyses courantes du laboratoire (métabolomique non ciblée, dérégulation de métabolites secondaires). Les résultats seront intégrés à l'évaluation technique des offres. Livrable attendu : un rapport de démonstration écrit, joint obligatoirement à l'offre, comprenant : • Les chromatogrammes obtenus (TIC et BPC) en modes ESI positif et négatif ; • Des spectres MS1 et MS/MS représentatifs annotés, illustrant la résolution et la précision de masse obtenues ; • Des données chiffrées de performance : valeur de résolution (FWHM) mesurée, précision de masse (en ppm), rapport signal/bruit sur des ions représentatifs ; • Une liste d'annotations provisoires (formules brutes, adduits identifiés) obtenues à partir des données MS1 et MS/MS ; • Les paramètres instrumentaux utilisés (méthode LC, paramètres MS,

Document	Descriptif
	<i>mode d'acquisition DDA/DIA).</i>

■ **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

Les candidatures et les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Université de La Réunion, Service des Marchés, 15 Avenue René Cassin, bâtiment de l'administration centrale, bureau B202 97400, Saint-Denis, CS 92003

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

En cas de dépôts successifs sur la plateforme PLACE, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. L'acheteur ne prend en compte que le dernier dépôt.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Régularisation des propositions :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des candidatures et leurs pondérations (Phase candidature) :

1 – Références (70%) : Expérience du fournisseur dans des applications comparables aux besoins du laboratoire (références académiques ou plateformes travaillant sur des matrices complexes, métabolomique non ciblée, chimie des substances naturelles, identification structurale ou workflows d'isolement)

2 – Chiffre d'affaires (30%) :

Les candidats doivent justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimal de 1 200 000 € HT réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

■ Critères de jugement des offres (Phase offre) :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Performances analytiques (résolution, précision, sensibilité,...) (10 pts)	
- Résultats des analyses réalisées (20 pts)	
- Qualité des logiciels et des outils de traitement (10 pts)	
2. Prix HT (30 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT. Coût global : équipement + logiciels + formation Avec une livraison DDP
3. Délai de livraison et d'installation (10 %)	
4. Qualité du support technique et SAV (10 %)	
5. Critère environnemental (10 %)	Consommation énergétique du système en fonctionnement et en veille,

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
CS 61107
Saint-Denis
97404 Saint-Denis Cedex
Téléphone : 02 62 92 43 60
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr
Télécopie : 02 62 92 43 62
Site internet : la-reunion.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)